

**THALES,
Principal
adhérent de
Novalis Taitbout**

**Résultats
satisfaisants en
2008 et 2009**

Solareh

Au 31 décembre 2008, le nombre de salariés du Groupe concerné par le contrat de santé conclu avec NOVALIS était **plus de 38 000 salariés** (couverture concernant également de fait, **27 291 conjoints et 51 300 enfants**).

Le Groupe THALES pèse 12 % du portefeuille de Novalis Prévoyance. Dans le domaine du « gros risque » (décès, incapacité, invalidité), le poids de THALES est de 10 %.

A cela, il faut rajouter les 17 687 retraités de THALES qui adhèrent au dispositif santé de Novalis Prévoyance.

Le bilan financier 2008 du régime est satisfaisant : le montant total des cotisations est de 73 584 751 euros, dont :

- 62,8 % en frais de santé,
- 18,8 % en décès,
- 18,4 % en incapacité/invalidité.

Dans chacun de ces trois domaines, le solde est positif pour atteindre un total de 9 970 678 euros.

Les frais de santé se sont déclinés de la manière suivante :

		Taux de couverture
Hospitalisation	4 565 435	97,20 %
Consultation / Visites	5 414 612	97,70 %
Autres frais maladie	5 569 464	93,30 %
Pharmacie	4 153 723	99,90 %
Cures thermales	40 582	66,10 %
Dentaire	9 302 513	87,00 %
Optique	9 754 155	90,70 %
TOTAL	38 800 484	93,70 %

Concernant 2009, l'analyse des statistiques entre le 1^{er} janvier et la fin août laisse à penser que, sauf grosse catastrophe dans le domaine du « gros risque », les résultats devraient être sensiblement identiques à ceux de l'année précédente.

Pour 2010, les améliorations apportées au contrat dans le domaine des frais de santé (parodontologie, frais ambulatoire) devraient avoir un impact de + 0,2 % sur les prestations versées. Toutefois cette opération n'aura pas de répercussion sur nos cotisations.

Ce service mis en place par Novalis s'appuie sur un réseau de psychologues et de conseillers pour aider les salariés, âgés de moins de 56 ans et subissant un arrêt de travail de plus de trois mois, à retrouver un équilibre et à favoriser leur retour au travail à l'issue de cette période d'arrêt. En 2009, 108 personnes du Groupe ont été contactées par Solareh.

Dépendance

Selon les projections démographiques de l'Insee, en 2050, la population des plus de 60 ans comptera plus de 22 millions de personnes soit 1/3 de la population française. A cette même période, les personnes de plus de 85 ans seront de l'ordre de 3 millions (1 million actuellement).

Compte tenu de cette évolution, et malgré les progrès médicaux futurs, la dépendance représentera un risque de plus en plus présent. Face à ce risque et à son coût, les partenaires sociaux de Thales ont mis en place un régime dépendance obligatoire et optionnel concernant chaque salarié. Actuellement le dispositif concerne 37 924 salarié en régime obligatoire, 3891 en régime optionnel. Au cours des prochaines semaines, chacun recevra son relevé de points avec une notice explicative.

Par ailleurs, la commission paritaire vient de décider de permettre à chaque salarié d'opter, **sans examen médical**, au régime optionnel sur une période de deux mois.

Vaccins H1N1 : une lourde charge pour Novalis

La grippe H1N1 aura un impact sur les contrats des groupes de Prévoyance.

Ainsi, en cas de pandémie grippale, il y aura sans doute une augmentation des consultations des médecins et des analyses de laboratoire. Le versement des prestations connaîtra donc une hausse plus ou moins importante.

Au-delà de cet aspect, l'achat de 94 millions de vaccins a conduit le Gouvernement de décider de la contribution exceptionnelle des organismes complémentaires à hauteur de 1% de leur chiffre d'affaires.

N° spécial pour joindre Novalis

A partir du 15 décembre, Novalis met en place une cellule de 15 conseillers spécialement dédiés à 4 grands comptes dont Thales. Cette cellule, par une meilleure connaissance de notre contrat et une plus grande disponibilité de la part des interlocuteurs, améliorera le service rendu aux Salariés.

Le numéro d'appel dédié à Thales est le : 09 69 39 74 74 .

La plage horaire est de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi.

Evolutions législatives

Dans le cadre de la loi de Finance de la Sécurité sociale 2010, le Gouvernement a annoncé un plan d'économie de 2,2 milliards d'euros du fait notamment de : la baisse de tarifs (biologistes et radiologistes), les diminutions de prix des produits de santé, la baisse du taux de remboursement de certains médicaments, la hausse du forfait hospitalier (de 16 à 18 euros) et de « nouveaux instruments de maîtrise médicalisée ».

Une nouvelle fois, ces désengagements de l'Etat conduiront les complémentaires à prendre le relais. Aujourd'hui, Novalis estime que l'impact de ces mesures sur les contrats de santé se traduira par une hausse de 0,7 %.

Points de retraite en ligne

Depuis cette année, les relevés de points de retraite complémentaires ne sont plus envoyés par courrier. Désormais, chacun pourra obtenir ses points de retraite en ligne. Le Relevé Actualisé de Points (RAP) se trouve sur le site Novalis Taitbout : **www.novalistaitbout.com**

Pour obtenir ce relevé, **il faut avoir un code d'accès**. Vous le recevrez par courrier à votre domicile. Pour le demander, allez sur le site (www.novalistaitbout.com). Dans **l'espace client-votre compte**, cliquez dans l'onglet « **vous êtes** » **un particulier**, puis sous l'onglet « **informations** » apparaît l'onglet « **recevez vos codes d'accès** ».